

## Jaunisse nanisante : constat partiel de sortie d'hiver

Date(s)

Observations du 14 au 22 février 2019

Les observations des deux dernières semaines dans les céréales montrent que quasi tous les champs de céréales sont actuellement débarrassés des pucerons. Quelques exceptions peuvent néanmoins être trouvées dans l'ouest du pays, où l'on a compté jusqu'à 4 % de plantes colonisées dans un champ d'escourgeon. Même dans de tels champs, le risque de dégât est faible, du fait de la très faible proportion de pucerons porteurs du virus. Même si l'on ne peut pas exclure le développement de quelques taches de jaunisse nanisante, cette virose ne devrait pas porter préjudice au rendement, et les traitements insecticides qui seraient appliqués n'auraient qu'un effet cosmétique.

Il reste évidemment conseillé d'aller soi-même vérifier le niveau d'infestation de ses parcelles et de signaler au CADCO d'éventuelles observations discordantes. La surveillance va se poursuivre et se préciser au cours des prochaines semaines.

Les **variétés tolérantes** au virus de la jaunisse nanisante de l'orge (**RAFAELA, DOMINO, NOVIRA, LG ZEBRA et HIRONDELLA**) ne justifient JAMAIS de traitement insecticide et ce, quel que soit le niveau d'infestation des pucerons.

Ce constat sera prochainement complété pour au plus tard l'avertissement du 05 mars.

**Coordination scientifique** : Groupe « ravageurs », G. Jacquemin et M. De Proft

## Conditions propices à la lutte contre les adventices ?

Les belles journées que nous connaissons actuellement semblent propices au désherbage. Il convient toutefois de se méfier des gelées nocturnes et des trop grandes amplitudes de températures qui pourraient affecter la sélectivité des herbicides.

Pour être efficace, le passage d'outils mécaniques est à réaliser sur des terres suffisamment ressuyées et devrait être suivi d'au moins deux jours sans pluie.

**Coordination scientifique** : F. Henriët

## Actualisation des listes des produits autorisés en céréales

Vous trouverez les listes des produits autorisés en céréales réalisées à partir des données du Phytoweb, récemment remises à jour : les herbicides, fongicides ...

**Nouveauté** de cette année : **en collaboration avec Protect'eau**, et pour votre facilité, les différentes zones tampons (en m) ainsi que le pourcentage minimum de réduction de dérive (en %) sont reprises dans ces tableaux des produits au lien suivant : [ici](#)

## Herbicides céréales dont la date de fin d'utilisation autorisée est connue

**en 2019** : ALISTER (30/09) ; ATLANTIS WG (30/09) ; CALIBAN DUO (30/09) ; CALIBAN TOP (30/09) ; COSSACK (30/09) ; FLUROX 180 EC (31/01) ; PACIFICA (30/09) ; VERIGAL D (01/03) ;

**en 2020** : STOMP 400 SC (29/02) ; TOUCHDOWN QUATTRO (15/06) ;

Une fois cette date dépassée, le produit devient un produit phyto non utilisable (PPNU).

**Coordonnateur CePiCOP et CADCO** : X. Bertel (0468 383972), visitez notre site : [www.cadcoasbl.be](http://www.cadcoasbl.be)

## Stade phénologique et fertilisation azotée

Si les conditions sont clémentes, les céréales ne sont pas outre mesure en avance sur une année habituelle.

Les froments sont actuellement au stade :

- plein tallage pour les semis d'octobre
- début tallage pour les semis de novembre
- 2 à 3 feuilles tallage pour les semis de décembre

Les escourgeons sont quant à eux toujours au tallage.

--

**Et demain,... Venez au Livre Blanc céréales (info cf. agenda ci-dessous), il y aura entre autre, l'actualisation des conseils de fumure,...**

Disponible ce jeudi ou vendredi sur le Site Internet : [Info et outils « fumure Livre Blanc Céréales »](#)

A voir également sur le site de **PROTECT'eau** :

[Fertilisation du froment d'hiver](#)  
[Analyses de sol et reliquats azotés](#)

**Coordination scientifique** : Groupe « phytotechnie », B. Bodson et R. Blanchard

→ **Le prochain avis est prévu pour le 05 mars.**

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW-Direction de la Recherche et du Développement, d'Agrisemza asbl, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER asbl, de la FWA, de la Province de Liège – Agriculture, de ULq-GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, du POB asbl, de Réquasud asbl. **Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CADCO**

## Mesures effectives visant à réduire l'impact des pesticides

- Interdiction de débiter une pulvérisation lorsque la **vitesse du vent** est supérieure à 20 km/heure.
- Interdiction de pulvériser à moins de 50 mètres des **bords de toute parcelle qui jouxte un site d'établissement** (cours de récréation, écoles, internats, crèches et infrastructures d'accueil de l'enfance) durant les heures de fréquentation de celui-ci.
- Obligation d'utiliser un **matériel d'application qui réduit la dérive** de minimum 50%. [Liste de matériel anti-dérive](#)

Les produits phyto ne comportant pas les mêmes restrictions d'utilisation en matière de **zone tampon et de réduction de la dérive**, le CADCO en collaboration avec Protect'eau, a, pour votre facilité, repris les différentes zones tampons (en m) ainsi que le pourcentage minimum de réduction de dérive (en %) dans les tableaux des produits au lien suivant : [ici](#)

## A l'agenda : \*\* compte comme formation continue pour la phytolice

Mercredi 27/02/2019	Gembloux 9h et 14h00	** <b>Présentation du Livre Blanc céréales en l'Espace Senghor</b> (CePiCOP). Deux séances identiques matin et après-midi. <a href="#">Programme.pdf</a>
------------------------	-------------------------	---

La conférence vaut comme formation continue que doivent suivre tous les détenteurs d'une phytolice (P1, P2 et P3). Inscription de 8h30 à 9h00 et de 13h30 à 14h00. N'oubliez pas votre carte d'identité.

De 8h30 à 9h00, durant la pause et de 12h05 à 12h45 : vérification de la conformité des buses des pulvérisateurs apportées par les agriculteurs et conseils pour respecter la nouvelle législation relative aux pulvérisations par 6 membres de l'équipe de Protect'eau.

Judi 14/03/2019	Kain 9h30 et 13h20	** <b>deux demi-journée d'information</b> : 9h30 légumes industriels /13h20 céréales et pommes de terre. A la ferme du reposoir (CARAH) <a href="#">Programme.pdf</a>
--------------------	-----------------------	---